

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 23 OCTOBRE 2019

1) Présentation de la proposition de règlement de cimetière

Monsieur le Maire rappelle, qu'il n'existe pas à ce jour de document fixant les règles d'intervention à l'intérieur du cimetière de Villars les Bois. Il présente donc un projet de règlement de cimetière et recueille les observations afin d'amender le texte. Il sera soumis au vote lors que la prochaine réunion du conseil afin qu'il entre en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

2) Projet immobilier à Chautabry

Monsieur le Maire informe que le projet immobilier à Chautabry porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la SEMIS a été validé. L'instruction du permis de construire est en cours. L'appel d'offre sera publié courant décembre.

3) Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes

Il s'agit de mettre les statuts en conformité avec les dispositions de l'article L.5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriale. Ainsi la compétence « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales » devient obligatoire ; les compétences « accueil des gens du voyage » et « Aménagement de l'espace communautaire » sont modifiées et il est apporté des précisions sur les compétences facultatives « Tourisme », « Education Enfance Jeunesse », « Valorisation des milieux naturels et de la biodiversité ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les modifications statutaires proposées.

4) Transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération de Saintes

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui définit, sur la base d'un projet d'aménagement de territoire, les règles générales d'utilisation du sol.

Sa mise en œuvre à l'échelle du territoire de la CDA permettra de

- mettre en cohérence l'aménagement du territoire en tenant compte des problématiques liées à chaque commune ;
- renforcer la solidarité et l'identité territoriale ;
- mutualiser l'ingénierie et les ressources financières par la réalisation d'un seul document au profit des communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le transfert de compétence

5) Questions diverses

- Madame Liane GAUCHER dresse un bilan, plutôt positif, sur la saison estivale de l'animation du sentier d'interprétation.

- Monsieur le Maire signale que la Communauté d'Agglomération de Saintes a mis en place depuis le début du mois d'octobre un Point d'Accès au Droit. Il s'agit de regrouper dans un même lieu, des spécialistes du droit pouvant informer et aider les citoyens dans leurs démarches. Ainsi, notaires, avocats, juristes, Défenseur des Droits, conciliateurs, médiateurs reçoivent sur rendez-vous au 05 46 73 41 18 au 5bis avenue de Bellevue – Saintes.

- Le conseil municipal fixe la date de la cérémonie des vœux au lundi 06 janvier 2020 et prévoit d'organiser le repas de la commune le samedi 15 février 2020.

Le Maire,
Fabrice BARUSSEAU